

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 28 JUILLET 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Lucienne HAAS, adjointe au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Christophe BUSCHE, conseiller municipal donne procuration à Christophe HECKMANN, conseiller municipal, Isabelle MULLER, conseillère municipale, Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale, José POZUELO, conseiller municipal et Cathy WAGNER, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

1. PROJETS ET TRAVAUX
2. URBANISME

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose de rajouter le point 3 – DIVERS à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

POINT 1 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Ecole maternelle
- 1) Travaux
 - Attribution des travaux

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les DNA, sur le site Internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts et sur le site e-marchespublics.com le 29 juin 2016 avec remise des offres le 20 juillet 2016 à 12 heures. Les offres ont été réceptionnées soit par courrier, soit sous forme dématérialisée. 80 dossiers électroniques ont été téléchargés.

Les lots mis en concurrence sont les suivants :

- Lot 02 : Démolition / Gros-œuvre
- Lot 03 : Etanchéité / Zinguerie
- Lot 04 : Menuiserie Extérieure Bois
- Lot 05 : Plâtrerie / Plafonds
- Lot 06 : Menuiserie Intérieure Bois
- Lot 07 : Serrurerie
- Lot 08 : Carrelage / Faïence / Sols collés
- Lot 09 : Peinture extérieure et intérieure
- Lot 10 : Ascenseur

- Lot 11 : Chauffage / Ventilation
- Lot 12 : Electricité / Courants faibles et forts
- Lot 13 : Plomberie / Sanitaire
- Lot 14 : Espaces verts.

La commission de sélection des offres a procédé à l'ouverture des plis et l'architecte a analysé les différentes propositions.

Comme pour les lots 04, 05 et 08 aucune offre n'a été déposée, la commission de sélection des offres a déclaré ces lots infructueux.

Le Maire précise qu'il n'est pas favorable à des négociations.

Le Maire communique le résultat de l'appel public à la concurrence :

TRAVAUX	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE HT	Observations
Lot 02 - Démolition / Gros-œuvre	CBA Vendenheim	117 609,80 €	Proposition d'attribution
Lot 03 – Etanchéité / Zinguerie	RIED ETANCHE Sessenheim	2 974,15 €	Proposition d'attribution
Lot 04 – Menuiserie Extérieure Bois	--	--	Infructueux
Lot 05 – Plâtrerie / Plafonds	--	--	Infructueux
Lot 06 – Menuiserie Intérieure Bois	INTER DECOR Sarrebouurg	45 098,12 € (hors option)	Le document présenté par la MOE comportait une option de remplacement de patères, non incluse dans l'APD, qui doit être éclaircie avant attribution. Le conseil municipal délègue l'attribution à la CSO
Lot 07 - Serrurerie	METALLERIE SCHEIBEL Gunstett	14 404,20 € (hors option)	Le document présenté par la MOE comportait une option pour la fourniture, façonnage et montage d'une charpente métallique, non incluse dans l'APD, qui doit être éclaircie avant attribution. Le conseil municipal délègue l'attribution à la CSO
Lot 08 – Carrelage / Faïence / Sols collés			Infructueux
Lot 09 – Peinture extérieure et intérieure			L'analyse de la MOE n'a pas été jugée satisfaisante et doit être refaite. Le conseil municipal délègue l'attribution à la CSO
Lot 10 - Ascenseur	AMS Strasbourg	22 396,00 €	Proposition d'attribution
Lot 11 – Chauffage / Ventilation	LAEUFFER Lembach	36 384,50 €	Proposition d'attribution
Lot 12 – Electricité / Courants faibles et forts			L'analyse technique de la MOE soulève des questions qui doivent être résolues avant attribution. Le conseil municipal délègue l'attribution à la CSO
Lot 13 – Plomberie / Sanitaire	LAEUFFER Lembach	31 610,00 €	Proposition d'attribution

Lot 14 – Espaces verts	Thierry MULLER Geispolsheim Gare	114 555,57 €	Proposition d'attribution
------------------------	-------------------------------------	--------------	---------------------------

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les lots 02, 03, 10, 11, 13 et 14.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les marchés des lots 02, 03, 10, 11, 13 et 14 et autorise le Maire à les signer (pour le lot 2, Thomas RUBY ne participe pas au vote)
- délègue l'attribution des lots 06, 07, 09 et 12 à la commission de sélection des offres, en tenant compte des observations formalisées dans le tableau ci-dessus.

- **Problème du crépis extérieur**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par l'architecte car il y a effritement du crépis extérieur au niveau de la fixation du préau. Une demande de devis est en cours.

2) Location du hangar pour entreposer le matériel et mobilier de l'école maternelle

Par délibération du 6 juillet 2016, le conseil municipal a décidé de louer un local pour entreposer le matériel et mobilier de l'école maternelle pendant la durée des travaux. Le bailleur est la SCI JBS – 40, rue des Barons de Fleckenstein et non Frédéric SCHIMPF. Le bail sera donc établi avec la SCI JBS.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de ce bail.

2. Informatique de l'école élémentaire

Le cahier des charges pour l'informatique à l'école élémentaire a été établi par Jean-Luc IFFRIG, conseiller pédagogique pour le Bassin Nord de l'académie de Strasbourg. Cinq entreprises informatiques ont été consultées et trois d'entre elles ont répondu : Alsace Micro Services/Colmar, Web'In et Allo Informatique de Soultz-sous-Forêts.

Après une première analyse par la commission de sélection des offres, il y a divergence sur la qualité de matériel, sur la structure du chariot et sur les tableaux.

Le Maire propose de reporter la décision à la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2016 après analyse des offres par le conseiller technique. L'installation pourrait intervenir lors des vacances scolaires de la Toussaint.

Christian KLIPFEL est favorable à l'installation de l'informatique à l'école élémentaire mais a des doutes quant à son utilisation.

3. Circulations douces

1) Lot 3 – Abords du collège

- **Parkings**

Le projet prévoyait 20 places de parkings et 1 emplacement PMR, mais en cours de chantier il s'est avéré qu'une partie de l'ancienne infrastructure n'était pas couverte. En définitif quelques parkings de plus seront aménagés et la liaison entre le trottoir projeté du parking et le trottoir existant au niveau du collège finalisée. Le coût est estimé à 8 028,80 € HT pour l'extension du parking.

- **Voirie derrière le complexe sportif**

Les membres de l'Association Foncière, lors de la réunion du 25 juillet 2016, ont décidé de céder à la commune, pour l'euro symbolique, le tronçon du chemin derrière le collège qui relie la rue du Gymnase à la zone d'activités du Roesselbach, d'une superficie d'environ 11,81 ares. En contrepartie l'acte de cession devra garantir la pérennité de l'utilisation de la voie dans les deux sens par les engins agricoles.

Ce tronçon est destiné à permettre une circulation automobile à sens unique permettant de sécuriser les abords du collège, en particulier pour les élèves et les personnels se rendant au collège en modes de déplacements doux.

Le Maire rappelle que la voie sera aménagée avec un soubassement de 5 mètres et une bande de roulement de 3,50 mètres et qu'il n'y aura pas d'éclairage public.

Eric HUBERT précise qu'il faudra prévoir la signalisation adéquate, notamment pour la circulation à double sens des engins agricoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession, à l'euro symbolique, du tronçon de chemin appartenant à l'association foncière avec garantie de la pérennité de l'utilisation de la voie dans les deux sens par les engins agricoles.

- **Ruissellement d'eau**

Depuis que le chemin situé en amont du tronçon qui va être cédé à la commune a été rénové par l'Association Foncière, les riverains de la rue du gymnase constatent un écoulement des eaux de ruissellement dans leur rue.

Pour régler ce problème, deux dispositifs sont proposés :

- a) raccordement le long du chemin du Roesselbach en PVC souple posé à la trancheuse et deux regards décanteurs qui captent les eaux de pluie, estimé à 6 992 € HT
- b) raccordement le long du chemin du Roesselbach en PVC dn 160 assainissement traditionnel et trois regards décanteurs qui captent les eaux de pluie, estimé à 14 210 €.

Une autre solution consisterait à raccorder ou capter cette eau et à la déverser dans le réseau d'assainissement existant de la rue du Gymnase, estimée à 5 500 € HT.

Après une large discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide le raccordement le long du chemin du Roesselbach en PVC souple et deux regards décanteurs pour un montant estimé à 6 992 € HT.

2) Lot 4 – Site propre rue de Pechelbronn

- **Lettre de riverains**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une lettre des riverains de la rue de Pechelbronn qui demandent à la commune de ne pas mettre en place d'éclairage public sur cette voie de circulations douces tant pour le respect de l'environnement que pour la pollution lumineuse. Si la mise en place d'un éclairage devait quand même être décidée, ils proposent des bornes basses, éteintes à partir de 22 heures et si possible avec détecteur de présence.

Le Maire propose une réunion de la commission des travaux pour en rediscuter.

- **Soubassement**

L'estimation des travaux tenait compte d'un soubassement existant suffisant, or il s'avère qu'en réalité ce soubassement n'était que de 10 cm de profondeur. Il a donc fallu faire réaliser un soubassement en bonne et due forme dont le surcoût devrait être de l'ordre de 5 500 € HT.

4. Jardin de La Saline

Le Maire informe le conseil municipal que la modification du PLU est en cours, qui prévoit la levée de servitude de projet pour le Jardin de la Saline.

Il propose de solliciter l'ATIP pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Il informe également l'assemblée, qu'après la consultation des PPA (Personnes publiques associées) sur la modification du PLU, début septembre, il faudra :

- lancer la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la première tranche de travaux
- déposer le permis d'aménager
- lancer l'appel d'offres pour les travaux.

5. Complexe sportif

• Avenant au lot 16 : Menuiserie Intérieure - Titulaire Menuiserie ROHMER

Le Maire informe l'assemblée que le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot Menuiserie Intérieure qui comprend des prestations non effectuées prévues dans le marché initial et des travaux supplémentaires demandées par la maîtrise d'ouvrage en cours de chantier. Une petite partie de cet avenant concerne le syndicat mixte. La répartition définitive sera précisée dans l'avenant de financement du projet.

Montant du marché initial	:	20 729,50 € HT
Avenant n° 1	:	4 835,00 € HT (23,32%)
Montant du marché	:	25 564,50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

POINT 2 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 1 n° 179/52 lieudit « 22 rue du Docteur Michel Deutsch » d'une contenance de 2,07 ares
- propriété cadastrée section 1 n° 240/13, 241/13, 243/13 et 245/13 lieudit « rue des Barons de Fleckenstein » d'une contenance totale de 11,66 ares
- propriété cadastrée section 1 n° 168/128 lieudit « 29 rue des Barons de Fleckenstein » d'une contenance de 8,95 ares
- appartement avec cave, parking et espace extérieur cadastré section 23 n° 533/39 lieudit « rue du Wolfsgarten »
- appartement duplex avec cave et garage cadastré section 23 n° 533/39 lieudit « rue du Wolfsgarten »
- propriété cadastrée section 23 n° 321/176 et 548/176 lieudit « 5 rue Meissacker » d'une contenance totale de 7,31 ares.

Une autre déclaration d'intention d'aliéner est également parvenue qui doit encore faire l'objet de vérifications. Elle sera soumise au conseil municipal lors de la réunion du 7 septembre 2016.

2. Propriété 37, rue de Lobsann

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le directeur de l'EPF (Etablissement Public Foncier) Alsace pour l'achat de la propriété située 37, rue de Lobsann et propose à l'assemblée de confier la négociation pour cette acquisition à l'organisme précité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge l'EPF Alsace de mener les négociations pour l'acquisition de la propriété 37, rue de Lobsann.

POINT 3 : DIVERS

1. Pôle des Services – locaux ABRAPA

Le Maire rappelle que l'ABRAPA occupe actuellement la salle du conseil municipal et ceci pendant la durée des travaux concernant les désordres du plancher de leurs locaux.

Après une première proposition d'indemnisation, l'expert en charge du dossier a fourni un rapport complémentaire et la CAM btp (Caisse Mutuelle du Bâtiment) a réactualisé sa proposition. Ceci fait suite au changement d'entreprise pour le revêtement de sol car l'entreprise JUNCKER ne pouvait pas intervenir dans les délais. C'est donc l'entreprise HEINRICH SCHMID qui réalisera les travaux.

Charpentes STRASSER sera indemnisé directement par la CAM btp pour un montant de 3 849,50 € TTC.

L'expert a donc retenu les dépenses suivantes, qui seront remboursées à la commune par la CAM btp :

1) Remplacement du revêtement de sol plastique (devis HEINRICH SCHMID)	8 098,18 € TTC
2) Installation provisoire électricité (ENTECLA)	315,00 € TTC
3) Déménagement	<u>1 140,00 € TTC</u>
Total	9 553,18 € TTC.

Pour protéger le parquet du 1^{er} étage du pôle des services (espaces communs et salle du conseil municipal), la commune a fait poser un revêtement de sol moquette provisoire pour un montant de 1 231,20 € TTC. L'expert demande à la CAM btp d'indemniser une partie de ces frais et propose un montant de 615,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les diverses indemnisations.

2. Personnel communal – heures supplémentaires de nuit

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la rémunération de 3 heures supplémentaires de nuit à Christian BILLMANN, Yannick DELILLE, Thomas GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS pour le travail effectué lors des festivités du 13 juillet 2016.